



Vice caché et agence immobilière tout à l'égoût

Par **gogoleon_old**, le **23/11/2007** à **09:56**

Bonjourrrrrnsauriez vous me dire quelle est la marche à suivre (quelles démarches formulaires etc.)rrnpour déposer une plainte (au tribunal?!)rrnalors que je découvre un vice caché importantrrnà ma maison achetée par agence fin 2003?rrnpuis je me passer d'un avocatrrn(ou en avoir un comis d'office)?rrndois je faire faire un constat d'huissierrrn(avec examen contradictoire)?rrnsachant que le vendeur précédent à lui même acheté rnà la personne à l'origine des mafaçons,rrndécédé depuis.rnrnune partie de la maison n'est pas reliée au tout-à-l'égoûtrrnj'ai déjà envoyé un recommandé à l'agence immobilière afin qu'elle contacte rnson assurance mais cette agence me répond que ce n'est pas làrrnla marche à suivre et qu'il faut (que mon avocat) attaquerrnpar voie de justicerrrnj'espère que vous pourrez me donner une pisterrnrnen vous remerciantrrrnmfrrnrps : je suis handicapé à 80%